

VILLE DE LAC-MÉGANTIC

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT 1828

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée greffière de la municipalité, QUE : -

Le 18 décembre 2018, le conseil municipal de la Ville de Lac-Mégantic a adopté le Règlement n° 1828 établissant un programme de revitalisation pour l'année 2019.

L'original de ce règlement est déposé au greffe de la Ville dans les archives de l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Lac-Mégantic, ce 19^e jour du mois de décembre 2018.

M^{me} Nancy Roy,
Greffière